

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 26 Mars 2018

L'An deux mille dix-huit, le lundi 26 Mars, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 24

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMINETTE - M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY - Y. ITOUA - C. MABANZA - S. GHENAÏM – L. CAMARA - S. GIBERT – K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 6

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – G. BAGAVANNE représenté par Y. BOUKANTAR – T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents : 5

C. RENKLICAY – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL-2018-0008 : Installation d'un nouveau Conseiller municipal en remplacement de Madame Marcelle RAMI, démissionnaire volontaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Électoral et notamment son article L. 270 du Code Électoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-4 et L.2121-22,

Vu le courrier de démission de Madame Marcelle RAMI, du 16 février 2018 reçu en Mairie le 19 février 2018,

Considérant que Madame Sara GHENAÏM est la première candidate non élue à suivre dans l'ordre de la liste « Grigny j'y crois »

Délibère,

Article 1 : Prend acte, de la démission volontaire de Madame Marcelle RAMI de son siège de Conseillère Municipale,

Article 2 : Prend acte de l'installation de Madame Sara GHENAIM en qualité de Conseillère Municipale.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Prend acte.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

09 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité le :

09 AVR. 2018